

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 6 octobre 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2020-110
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
GIP « ECOCITE LA REUNION »
SUBVENTIONS COMMUNE DE LE
PORT AU TITRE DE L'ANNEE 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi six octobre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni en mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Pamela Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Jean-Claude Adois (par M. Didier Amachalla), Mme Garcia Latra Abélard (par M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint), Mme Honorine Lavielle (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), Mme Firose Gador (par Mme Annie Mourgaye).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17h10, Mme Karine Mounien à 17h17, M. Bernard Robert à 17h37.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 28 septembre 2020 et affichée le 29 septembre 2020.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

LE MAIRE



Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n°2020-110

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC GIP « ECOCITE LA REUNION »
SUBVENTIONS COMMUNE DE LE PORT AU TITRE DE L'ANNEE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-179 du Conseil municipal du 11 décembre 2018 relative à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Ecocité La Réunion »,

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public, dénommé GIP « Ecocité La Réunion », signée le 12 décembre 2018 par le Maire de Le Port ainsi que l'ensemble des membres fondateurs,

Vu la délibération n° 2 du Conseil d'Administration du 28/02/2020 du GIP « Ecocité La Réunion » en date du 06 mars 2020 approuvant le budget 2020,

Vu le document comptable du budget primitif du GIP « Ecocité La Réunion » pour l'année 2020 qui prévoit la recette de subvention des collectivités en section de fonctionnement,

Vu la convention financière relative à l'attribution du financement communal au budget d'investissement de l'exercice 2020 du GIP « Ecocité La Réunion »,

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement –Travaux – Environnement » et « Logement – Habitat – Politique de la Ville » du 20 août 2020,

Vu le rapport présenté le 6 octobre 2020 relatif l'approbation des subventions de la commune de Le Port au titre de l'année 2020 au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ecocité La Réunion »,

Considérant que le budget 2020 du GIP « Ecocité La Réunion » a été adopté,

Considérant que la commune de Le Port est membre du GIP « Ecocité La Réunion » et qu'à ce titre, elle participe au fonctionnement de celui-ci suivant des règles et des principes validés,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la participation de la commune de Le Port au budget du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ecocité La Réunion » pour l'année 2020 soit :

- subvention au budget de fonctionnement : 34 600 €,
- subvention au budget d'investissement : 24 350 €,

Article 2 : d'autoriser M. le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

